

SOCIÉTÉ ALGÉRIENNE DE CAMIONNAGE AUTOMOBILE (1911-1912)

CONSTITUTION

Société algérienne de camionnage automobile
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 26 juillet 1911)

Capital de 250.000 fr., divisé en 2.500 actions de 100 fr. dont 250 d'apport attribuées à M. Lambert, apporteur, qui reçoit en outre 15.000 fr. espèces et 1.000 parts bénéficiaires sur les 2.000 créées. Les 1.000 parts de surplus ont été attribuées aux actionnaires à raison de 2 parts par 5 actions souscrites ou 5 actions d'apport. — Siège social à Paris, 159, boulevard St-Germain. — Conseil : MM. G.-F.-J. Lambert, A. Barriol, G. Bolle, A.-F.-J. Griset, G. Lefrançois et L. Pinton. — Statuts déposés chez M^e Moyne, notaire à Paris, et extrait publié dans les *Petites Affiches* du 26 juillet 1911.

MODIFICATIONS

Société algérienne de camionnage automobile
Augmentation du capital
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 30 mai 1912)

Suivant décision de l'assemblée extraordinaire du 2 avril 1912, le capital a été porté de 250.000 francs à 370.000 fr. par l'émission de 1.200 actions de 100 fr. — Les statuts ont été modifiés en conséquence. — *Petites Affiches*, 6 mai 1912.

MODIFICATIONS

Société algérienne de camionnage automobile
Augmentation de capital
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 17 juin 1912)

Suivant décision de l'assemblée extraordinaire du 2 avril 1912, sera porté de 250.000 à 370.000 fr. par la création de 1.200 actions de 100 fr. chacune. — *Petites Affiches*, 4 avril 1912.

DISSOLUTIONS, FAILLITES
ET LIQUIDATIONS JUDICIAIRES
(*Le Journal des finances*, 25 janvier 1913)

Société algérienne de camionnage automobile. — À dater du 13 décembre 1912. MM. d'Amarzit et Bolle liquidateurs
